

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SANIMED

Siège social : Route de Gremda Km 10,5 / BP 68 Markez Sahnoun

La société «SANIMED» publie ci-dessous ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 22 Octobre 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mme Chiraz DRIRA (CRG Audit) et M Habib Kallel (KBH Audit & Conseil).

SANIMED

ROUTE DE GREMDA KM 10.5 – SFAX

MF: 0620514Y/A/M/000

Bilan arrêté au 31 décembre 2025

(Exprimé en dinars)

ACTIFS	NOTES	31/12/2025	31/12/2024
ACTIFS NON COURANTS :			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations Incorporelles	IV.1	290 673	290 673
Amortissement des Immobilisations Incorporelles	IV.2	(290 673)	(289 986)
		0	687
Immobilisations Corporelles	IV.3	183 569 159	176 024 379
Amortissement des Immobilisations Corporelles	IV.4	(64 031 994)	(57 960 922)
		119 537 164	118 063 457
Immobilisations Financières	IV.5	2 213 723	2 089 939
		2 213 723	2 089 939
Total des Actifs Immobilisés		121 750 887	120 154 084
Autres Actifs non Courants	IV.6	229	80 381
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>121 751 116</u>	<u>120 234 464</u>
ACTIFS COURANTS			
Stocks	IV.7	14 468 574	17 009 397
Provisions	IV.8	(307 471)	(1 180 717)
		14 161 103	15 828 680
Clients et Comptes Rattachés	IV.9	27 575 828	28 450 314
Provisions	IV.10	(10 943 410)	(2 421 986)
		16 632 418	26 028 328
Autres Actifs Courants	IV.11	9 133 165	9 482 075
Placements et Autres actifs financiers	IV.12	4 752 116	5 181 705
Provisions	IV.13	(600 000)	(600 000)
Liquidités et Equivalents de Liquidités	IV.14	1 194 298	1 805 967
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		45 273 099	57 726 756
TOTAL DES ACTIFS		167 024 215	177 961 221

SANIMED

ROUTE DE GREMDA KM 10.5 – SFAX

MF: 0620514Y/A/M/000

Bilan arrêté au 31 décembre 2025

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	NOTES	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	IV.15	26 661 285	16 554 000
Réserves (y compris réserve spécial de réévaluation libre)	IV.16	39 140 860	32 770 769
Résultats Reportés	IV.17	(50 916 914)	(35 545 485)
Autres Capitaux Propres	IV.28	15 562 152	13 731 174
Réserve spéciale de réévaluation légale	IV.16	2 740 940	2 740 940
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		<u>33 188 323</u>	<u>30 251 398</u>
Résultat de l'exercice		(31 806 661)	(11 876 483)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION		<u>1 381 662</u>	<u>18 374 915</u>
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	IV.19	111 106 914	104 434 952
Provisions pour risques et charges		449 000	449 000
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		111 555 914	104 883 952
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et Comptes Rattachés	IV.20	39 449 925	41 488 740
Autres Passifs Courants	IV.21	7 746 195	5 372 748
Autres Passifs Financiers	IV.22	5 445 756	4 016 279
Concours Bancaires	IV.23	1 444 764	3 824 586
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		54 086 639	54 702 353
TOTAL DES PASSIFS		165 642 553	159 586 306
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & PASSIFS		167 024 215	177 961 221

SANIMED

ROUTE DE GREMDA KM 10.5 – SFAX

MF: 0620514Y/A/M/000

Etat de résultat Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(Exprimé en dinars)

DESIGNATION	NOTES	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation			
Revenus	V.1	28 367 638	32 704 577
Autres produits d'exploitation	V.2	290 980	325 635
Total des produits d'exploitation		28 658 618	33 030 212
Charges d'exploitation			
Variation des stocks des produits finis et des en-cours	V.3	2 587 185	4 602 183
Achats d'approvisionnements consommés	V.4	16 358 696	15 906 008
Charges de personnel	V.5	11 970 744	11 149 520
Dotations aux amortissements et aux provisions	V.6	13 800 090	6 244 942
Autres charges d'exploitation	V.7	3 157 297	3 320 938
Total des charges d'exploitation		47 874 013	41 223 590
Résultat d'exploitation		(19 215 395)	(8 193 378)
Charges financières nettes	V.8	12 636 682	4 433 698
Produits des placements	V.9	215 820	264 407
Autres gains ordinaires	V.10	15	615 180
Autres pertes ordinaires	V.11	79 768	24 891
Résultat des activités ordinaires avant impôt		(31 716 011)	(11 772 380)
Impôt sur les bénéfices	V.12	90 651	104 103
Résultat des activités ordinaires après impôt		(31 806 661)	(11 876 483)
Eléments extraordinaires (Pertes)		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(31 806 661)	(11 876 483)

SANIMED

ROUTE DE GREMDA KM 10.5 – SFAX

MF: 0620514Y/A/M/000

Etat des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(Exprimé en dinars)

DESIGNATION	NOTES	31/12/2025	31/12/2024
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>			
RESULTAT NET		(31 806 661)	(11 876 483)
Ajustements pour :			
Amortissements et provisions		15 087 676	6 244 942
Reprise sur provisions		(1 287 586)	
Effets des modifications comptables		(3 494 946)	
Variations des :			
Stocks :		2 540 823	4 772 687
Créances :		1 423 204	2 692 006
Autres actifs :		301 711	968 306
Fournisseurs et autres dettes :		9 818 939	2 600 393
Quote part subvention d'investissement		(61 772)	(61 772)
Actualisation des placements		(22 905)	0
Acquisitions des titres de placement	VI.11	(1 000 523)	(847 260)
Cessions des titres de placement	VI.12	1 500 217	51 815
Blocages de fonds et financements	VI.13	(29 395 988)	(44 618 558)
Déblocages de fonds et financements	VI.14	30 066 055	43 273 729
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(6 331 755)	3 199 804
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et autres actifs non courants	VI.1	(1 174 689)	(4 781 107)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles	VI.2	0	0
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	VI.3	(389 445)	(1 513)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	VI.4	265 661	83 223
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(1 298 473)	(4 699 397)
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Encaissements liés à l'augmentation du capital	VI.5	6 500 036	1 500 000
Encaissements provenant des emprunts bancaires	VI.6	8 255 000	4 219 709
Encaissements des billets de trésorerie	VI.7	500 000	0
Encaissements provenant des emprunts leasing	VI.8	115 213	200 000
Remboursements des emprunts bancaires	VI.9	(5 031 314)	(1 040 614)
Remboursements des emprunts leasing	VI.10	(472 051)	(354 557)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		9 866 883	4 524 538
VARIATION DE TRESORERIE		2 236 656	3 024 945
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		(3 423 902)	(6 448 847)
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	VI.15	(1 187 246)	(3 423 902)

Notes aux états financiers

Les états financiers de la société SANIMED sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, prévu par la loi n°96-112 du 31 Décembre 1996. Les principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes ont été respectés lors de l'élaboration des états financiers.

Les présents états financiers relatifs à la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 totalisant au bilan 167.024.215 dinars et dégageant un résultat négatif de 31.806.661 dinars sont arrêtés par le conseil d'administration de la société.

I - Présentation de la société

La Société « SANIMED » est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien.

Elle a été créée le 27 avril 1998. Son capital s'élève au 31 décembre 2025 à 26.661.285 DT divisé en 19.971.000 actions de valeur nominale de 1,335 DT chacune. L'objet de la société est la fabrication et la commercialisation des articles sanitaires en céramique.

Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Aouebed du gouvernorat de Sfax.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun. Elle est agréée par la loi 93-120 du 27 décembre 1993, portant promulgation du code d'incitations aux investissements tel qu'abrogé par la loi n° 2016-71 du 30 septembre 2016 portant loi de l'investissement.

II- les Faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la date de clôture :

II-1- Les faits marquants de l'exercice

II-1-1 L'assemblée générale extraordinaire a décidé en date du 18 décembre 2024 deux augmentations de capital avec suppression des Droits Préférentiels de Souscription en faveur de la société « AGRIMED », en numéraires et par conversion de créance de montants respectifs de 5.474.794 avec une prime d'émission de 1.025.242 dinars et 4.632.491 dinars avec une prime d'émission de 867.508 dinars. Notons que le virement en numéraire de la société « AGRIMED » de 6.500.036 a été reçu en date du 30 Décembre 2025 et l'augmentation de capital a été correctement constatée.

II-1-2 La société a procédé à la réévaluation de ses constructions, sur la base d'une réévaluation indépendante. La réévaluation a dégagé une réserve spéciale de réévaluation de 6.370.090 dinars.

II-1-3 La société a procédé à la révision des durées de vie de certaines immobilisations corporelles, en adoptant des durées de vie économiques et en tenant compte d'une capacité de production égale à 33.8% de la capacité nominale. Les durées de vie économiques, appliquées à partir du 1er janvier 2023, sont basées sur des avis techniques fournis par des experts. La dotation aux amortissements au titre de l'exercice 2025 calculée en application des durées de vie économiques se trouve inférieure de 3.321.636 dinars par rapport à la dotation calculée selon les anciennes durées de vie.

II-1-4 La société a obtenu courant l'exercice 2025 un échéancier de la banque ATTIJARI BANK pour la consolidation de ses engagements envers cet établissement pour un montant total de 8.255.000 dinars.

II-2- Evénement postérieur

Par décision du Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 28 janvier 2026, deux mandataires de justice ont été nommés en remplacement des mandataires précédents, tout en maintenant la désignation de Madame la juge commissaire.

III- Les principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers de la société sont présentés selon les dispositions du système comptable des entreprises, prévu par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.

III.1- Unité monétaire :

Les états financiers sont établis en dinar tunisien.

III.2- Les immobilisations et amortissements :

Les immobilisations incorporelles et corporelles (à l'exception des terrains et des constructions) exploitées par la société figurent aux actifs non courants pour leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement conformément aux dispositions de l'article 41 de la loi 2007-70 portant loi des finances de l'année 2008.

Les terrains de la société SANIMED ont fait l'objet en 2023 d'une réévaluation libre sur la base de l'expertise établie par M. Chedli Maaoui et sur la base des indices fixés par le décret Présidentiel n°2022-297 du 28 mars 2022 en application des dispositions du décret-loi n°2021-21 du 28 décembre 2021.

La réévaluation a dégagé un écart de réévaluation libre de 14 259 305 dinars constaté au poste « autres réserves » et un écart de réévaluation légale de 2 740 940 dinars constaté au poste réserve spéciale de réévaluation légale.

Sur la base d'une réévaluation indépendante, la société a procédé à une réévaluation partielle avec date d'effet le 30 juin 2024 dégageant une réserve spéciale de réévaluation de 10.441.284 dinars. La réévaluation n'a concerné que les constructions.

Sur la base d'une réévaluation indépendante, La société a procédé en 2025 à la réévaluation de ses constructions. La réévaluation a dégagé une réserve spéciale de réévaluation de 6.370.090 dinars.

Le tableau des immobilisations et des amortissements a été établi sur cette base.

Compte tenu d'un niveau de production en sous activité, les amortissements des installations techniques, du matériel et outillage industriel ont été calculés avec application d'un coefficient de 33.8%.

Les titres de participations sont évalués à la date de clôture à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

La valeur d'usage est déterminée en tenant en compte plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats, les avantages et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise participante.

La valeur des titres de participations est déterminée séparément pour chaque catégorie de titres de même nature. Une moins-value dégagée sur une catégorie ne peut pas être compensée par une plus-value dégagée sur une autre catégorie.

III.3- La comptabilisation des immobilisations acquises en leasing :

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

A partir de l'exercice 2008, la société a adopté l'approche patrimoniale pour la comptabilisation immobilisations acquises par voie de Leasing.

III.4- La valorisation des stocks :

Les valeurs d'exploitation sont évaluées comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurances liées au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
- Les stocks de marchandises sont valorisés au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré.
- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût de matière première et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les produits semi-finis, sont valorisés au coût engagé jusqu'au stade de fabrication.

Conformément aux dispositions du paragraphe 29 de la NCT 4 relative aux stocks, la méthode choisie par la société pour la comptabilisation des flux d'entrées et de sorties des stocks est la méthode de l'inventaire intermittent.

A la date de clôture, le coût des marchandises, produits finis et produits en cours est comparé à la valeur de marché qui constitue généralement une mesure appropriée de la valeur probable de réalisation des éléments de stocks destinés à être vendus. Toutefois, pour les stocks détenus pour satisfaire des contrats de vente fermes, le prix spécifié dans le contrat est plus approprié.

La valeur de réalisation nette des stocks est déterminée sur la base de l'hypothèse la plus vraisemblable de la valeur probable de réalisation des stocks dans des conditions normales de vente.

Il est également tenu compte des données connues après la clôture de l'exercice dans la mesure où ces données confirment les conditions existantes à la clôture de l'exercice.

L'évaluation des matières premières et consommables destinées à être utilisées dans la production à la valeur de réalisation nette est envisagée lorsqu'une baisse des prix des matières premières ou consommables est telle que le coût des produits finis atteint un niveau supérieur à leur valeur de réalisation nette. Le coût de remplacement constitue généralement une mesure appropriée de la valeur de réalisation nette des matières premières et consommables.

L'évaluation des stocks à leur valeur de réalisation nette doit aboutir à la constatation de toute dépréciation et perte éventuelle sur les stocks détenus par l'entreprise en charges de l'exercice au cours duquel la dépréciation ou la perte s'est produite.

III.5- Créances clients :

Les créances clients étrangers sont converties en monnaie de comptabilisation à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date. A la date de clôture, les créances clients étrangers sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture.

La valeur des créances clients tient compte, à la date de clôture, du risque d'un non recouvrement d'une créance sur un client, déclaré en difficultés financières. Une estimation des risques correspondants pour apprécier l'incidence financière de la survenance éventuelle d'une perte future est constatée en tant que provision pour dépréciations.

III.6-Les emprunts :

Les emprunts figurent aux passifs du bilan pour la partie débloquée et non échue sous la rubrique « passifs non courants ».

Pour une meilleure information, les crédits sont présentés sous la forme comparative et au titre du présent exercice pour leur valeur globale (plus et moins d'un an).

La société a obtenu courant l'exercice 2024 des accords de principe des banques STB, ATB, UIB, BNA et BIAT pour la consolidation de ses engagements envers ces établissements. Les emprunts consolidés sont présentés compte tenu de ces consolidations et ce conformément à la NCT 14 « Eventualités et événements postérieurs à la date de clôture ».

La société a obtenu courant l'exercice 2025 un accord de principe de la banque ATTIJARI BANK pour la consolidation de ses engagements envers cet établissement. C'est ainsi que conformément à la NCT 14 « Eventualités et événements postérieurs à la date de clôture » les emprunts consolidés sont présentés compte tenu de ces consolidations.

Les échéances en intérêts sont présentées parmi les engagements hors bilan.

III.7- La comptabilisation des revenus :

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont comptabilisés au prix de vente net de remises et réductions commerciales consenties par la société et les taxes collectées pour le compte de l'Etat.

III.8- La comptabilisation des opérations en monnaies étrangères :

Conformément aux dispositions du paragraphe 06 de la NCT 15 relative aux opérations en monnaie étrangère, les actifs, passifs, et charges résultant d'une opération en monnaie étrangère sont convertis en monnaie de comptabilisation à la date de l'opération selon le taux de change en vigueur à cette date. A la date de clôture, les éléments monétaires en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture et la différence de change est inscrite au compte gain ou perte de change.

III.9- La politique des provisions :

L'estimation des éventuelles provisions pour dépréciation des comptes de tiers est effectuée sur la base d'un état détaillé des créances adressé à la Direction Générale qui donne un jugement motivé sur le sort de chaque créance et la nécessité d'une éventuelle provision.

IV- Notes sur le bilan

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Note IV.1 Immobilisations incorporelles :	290 673	290 673
* Logiciels	289 133	289 133
* Concessions, Marques Et Brevets	1 540	1 540
Note IV.2 Amortissement des immobilisations incorporelles :	(290 673)	(289 986)
* Amortissement Logiciel	(289 133)	(288 445)
* Amortissements Concessions Marques Et Brevets	(1 540)	(1 540)
Note IV-3 Immobilisations corporelles :	183 569 159	176 024 379
* Terrains	25 013 900	25 014 729
* Constructions	38 285 437	28 421 961
* Agencements & Aménagements	3 668 799	6 075 269
* Installations Techniques	3 911 287	4 178 217
* Matériel Industriel	57 988 084	57 746 813
* Matériel Industriel à Statut Juridique Particulier	730 279	730 279
* Outillages Industriels	22 855 280	22 705 932
* Matériel de Bureau	1 021 467	1 020 218
* Matériel de Transport	3 899 694	3 899 694
* Matériel de Transport à Statut Juridique Particulier	2 718 882	2 718 882
* Matériel Informatique	608 499	596 039
* Autres Immobilisations	22 467 330	22 509 801
* Equipements -Climatisation-	118 946	166 553
* Installation Technique Matériel & Outillage en Cours	281 274	239 992
Note IV.4 Amortissements des immobilisations corporelles :	(64 031 994)	(57 960 922)
* Amortissements Matériel de Transport	(2 928 018)	(2 709 861)

* Amortissements Matériel de Transports à Statut Juridique Particulier	(2 689 523)	(2 590 526)
* Amortissements Matériel Industriel à Statut Juridique Particulier	(304 456)	(290 775)
* Amortissements Matériel Informatique	(594 914)	(586 247)
* Amortissements Constructions	(11 874 573)	(9 963 069)
* Amortissements Matériel Industriel	(26 073 887)	(25 118 244)
* Amortissements Installation Technique	(2 036 713)	(2 339 483)
* Amortissements Outillage Industriel	(7 566 192)	(6 926 026)
* Amortissements Agencement & Aménagement	(2 573 740)	(2 257 663)
* Amortissements Equipement - Climatisation	(103 984)	(147 101)
* Amortissements Matériel de Bureau	(747 706)	(674 183)
* Amortissements Autres Immobilisations	(6 538 289)	(4 357 743)

Note IV.5 Immobilisations financières :

	2 213 723	2 089 939
* Titres de Participation	1 286 398	1 286 398
* Dépôts et Cautionnements	14 561	14 561
* Avance / Consommation Electricité	206 947	206 947
* Avance / Consommation Gaz	521 892	521 892
* Avance / Consommation SONEDE	2 500	2 500
* Fonds de Garantie BH	19 093	19 093
* Fonds de Garantie TUNIFAC	162 332	38 548

• Conformément à l'article 5 du contrat pour la fourniture de gaz naturel N°91170 conclu avec la STEG en date du 27 septembre 1999, la société SANIMED s'engage à verser à la STEG une avance sur consommation égale au douzième du montant de la fourniture annuelle. Le montant de cette avance sera complété pendant la durée du contrat en cas d'augmentation de consommation et elle sera remboursée par la STEG à l'expiration de l'abonnement.

De ce fait, cette avance constitue une caution au nom de la STEG qui doit être présentée au niveau de la rubrique immobilisations financières.

• Conformément à l'article 8 du contrat pour la fourniture de l'énergie électrique en moyenne tension N°91165 conclu avec la STEG en date du 16 juin 1999, la société SANIMED s'engage à verser à la STEG une avance sur consommation égale au douzième du montant de la fourniture annuelle. Le montant de cette avance sera complété pendant la durée du contrat en cas d'augmentation de consommation et elle sera remboursée par la STEG à l'expiration de l'abonnement.

De ce fait, cette avance constitue une caution au nom de la STEG qui doit être présentée au niveau de la rubrique immobilisations financières.

En ce qui concerne l'avance sur consommation de la SONEDE, il s'agit d'une caution sur les compteurs, de ce fait, cette avance constitue une caution au nom de la SONEDE qui doit être présentée au niveau de la rubrique immobilisations financières.

Tableau détaillé des titres de participation

Désignation	Au 31/12/2024	Acquisition / Libérations	Cessions	Au 31/12/2025	Provisions	VCN au 31/12/2025	% de détention
SOTES	60 550	0	0	60 550	0	60 550	10%
UTIME	10 000	0	0	10 000	0	10 000	0,14%
SOMOSAN	575 000	0	0	575 000	0	575 000	4,67%
SANIMED France	320 908	0	0	320 908	0	320 908	100,00%
SANIMED Italie	319 940	0	0	319 940	0	319 940	100,00%
Total	1 286 398	0	0	1 286 398	0	1 286 398	

La société n'a pas constaté une provision sur les titres détenus dans le capital de la société SOMOSAN pour la raison suivante :

Un plan de restructuration a été engagé prévoyant notamment la recapitalisation de la société « SOMOSAN », le rééchelonnement de ses dettes bancaires et la compression de ses charges.

Note IV.6 Autres actifs non courants :	229	80 381
* Charges à Répartir	3 386 652	3 386 652
* Résorptions Charges à Répartir	(3 386 423)	(3 306 271)

La résorption des charges à répartir au titre de l'exercice 2025 s'élève à 80 152 dinars.

La résorption des charges à répartir se fait conformément à la méthode linéaire.

Les activités dont lesquelles la société est engagée ainsi que les taux de résorption des charges à répartir se détaillent comme suit :

Désignation	Montant capitalisé en 2025	Montant capitalisé avant 2025	Taux	Résorption 31/12/2025
OPTIMISATION FORMULE EMAIL VC ET GF		13 319	33%	0
ASSISTANCE COULAGE CUVETTES EN UNE SEULE COULE		36 399	33%	0
Foire 2014		368 196	50%	0
Foire FRUNKFURT		105 015	33%	0
Foire 2016		279 961	50%	0
Frais d'introduction en bourse		484 148	50%	0
Foire 2018		1 016 146	33%	0
Foires 2019		199 919	33%	0
Foires 2021		438 333	33%	0
Foires 2022		318 450	33%	37 901
Foires 2023		126 766	33%	42 251
Total		3 386 651		80 152

Note IV.7 Stocks :	14 468 574	17 009 397
* Stock - Matières Premières & Consommables	3 710 912	3 504 530
* Stock - Matières Premières & Consommables Baignoire	342 626	439 503
* Stock – Moules	1 243 977	1 024 423
* Stock - Emballages	379 670	455 570
* Stock - Emballages Baignoire	21 070	21 135
* Stock - Produits En Cours	1 335 956	1 791 207
* Stock - Produits Finis	6 060 679	8 244 507
* Stock - Marchandises	1 169 812	1 277 606
* Stock - Marchandises Baignoires	14 037	55 525
* Stock - Produits Finis Baignoires	113 261	117 778
* Stock - Produits En Cours Baignoires	76 574	77 611

Note IV.8 Provisions sur stocks :	(307 471)	(1 180 717)
* Provisions sur Stock - Produits Finis	(307 471)	(1 180 717)
Note IV.9 Clients et comptes rattachés :	27 575 828	28 450 314
* Clients Ordinaires	16 556 100	24 598 556
* Clients Effets à Recevoir	75 452	1 429 772
* Clients Douteux	10 944 276	2 421 986
Note IV.10 Provisions pour dépréciation des clients :	(10 943 410)	(2 421 986)
* Provisions pour Dépréciation des Clients & Comptes Rattachés	(10 943 410)	(2 421 986)
Note IV.11- Autres actifs courants :	9 133 165	9 482 075
* Prêts au Personnel	229 322	317 177
* Etat et Collectivités Publiques (Actifs)	556 425	493 045
* Débiteurs Divers	516 422	758 678
* Débiteurs Divers AB CORPORATION	6 801 664	6 923 844
* Débiteurs Divers ABC GROS	15 000	15 000
* Débiteurs Divers SOMOSAN	914 341	874 341
* Débiteurs Divers SOMOCER	99 990	99 990
Note IV.12 Placements et autres actifs financiers :	4 752 116	5 181 705
* Titres de Placement INCOMA LYBIE(*) (49640 actions)	1 400 000	1 400 000
* Actions SICAV FIDELITY	15 267	15 330
* STB Finance (Titres STB)	70 553	51 233
* MAXULA BOURSE actions SOMOCER	52 452	48 876
* MAXULA BOURSE placement SICAV	9 137	8 760
* Droit Attribution SOMOCER	0	0
* Billet Trésorerie SOPPEC INVEST	90 000	90 000
* Intérêt Caurus Billet Trésorerie SOPPEC INVEST	79 707	72 507
* Intérêt Caurus Billet Trésorerie AB CORPORATION	435 000	395 000
* Billet Trésorerie AB CORPORATION	0	500 000
* Billet Trésorerie SANIMEUBLE	2 600 000	2 600 000

(*) Ces titres ont fait l'objet d'une promesse de vente en date du 26.01.2023 pour un montant de 800 000 dinars non encore concrétisée par un contrat de vente définitif.

Pour des raisons de comparabilité, les titres ont été reclassés de la rubrique « immobilisations financières » à la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

Conformément aux dispositions du paragraphe 27 de la NCT 7 relative aux placements, les actions détenues par MAC SA, STB FINANCE et MAXULA BOURSE ainsi que les billets de trésorerie au nom de la société SOPPEC INVEST et AB CORPORATION et SOMOCER constituent des placements à court terme du fait que la société n'a pas l'intention de les conserver pendant plus d'un an.

Notons que le fait de les détenir pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause ses classements si l'intention n'a pas changé.

Lors de leurs acquisitions, les placements sont comptabilisés à leur coût conformément aux dispositions du paragraphe 5 de la NCT 7 relative aux placements.

A la date de clôture les placements à court terme sont évalués : à la valeur du marché qui correspond au cours en bourse moyen pondéré du mois de décembre pour les titres cotés en bourse.au coût d'acquisition pour les billets de trésorerie. Les plus ou moins- value dégagée des placements cotés très liquide sont portés en résultat. Les moins-values des autres placements font l'objet de provisions.

<i>Désignation</i>	Au 31/12/2024	Acquisitions ou souscriptions	Cessions / Remboursement	Reclassement	Actualisation	Au 31/12/2025
* TP INCOMA LYBIE	1 400 000					1 400 000
* SICAV FIDELITY	15 330				(63)	15 267
* STB FINANCE (Titres STB)	51 233				19 320	70 553
* MAXULA BOURSE actions SOMOCER	48 876				3 576	52 452
* MAXULA BOURSE actions SICAV	8 760	523	(217)		71	9 137
* Billet Trésorerie SOPPEC INVEST	90 000					90 000
*Billet Trésorerie AB CORPORATION	500 000		(500 000)			0
*Billet Trésorerie SANIMEUBLE	2 600 000					2 600 000
	4 714 198	523	(500 217)	0	22 905	4 237 409

*** Actions détenues par « MAC SA »**

	Nombre d'actions	Coût d'acquisition	Valeur de marché	Valeur au 31/12/2025
<i>FIDELITY SICAV</i>	50	104,808	109.834	5 492
<i>FIDELITY SICAV</i>	2	102,764	109.834	220
<i>FIDELITY SICAV</i>	51	104,401	109.834	5 602
<i>FIDELITY SICAV</i>	5	102,682	109.834	549
<i>FIDELITY SICAV</i>	4	95,089	109.834	439
<i>FIDELITY SICAV</i>	3	103,125	109.834	330
<i>FIDELITY SICAV</i>	4	103,272	109.834	439
<i>FIDELITY SICAV</i>	5	103,272	109.834	549
<i>FIDELITY SICAV</i>	5	103,656	109.834	549
<i>FIDELITY SICAV</i>	4	104,002	109.834	439
<i>FIDELITY SICAV</i>	6	105,582	109.834	659
	139			15 267

*** Actions détenues par « STB FINANCE »**

	Nombre d'actions	Coût d'acquisition	Valeur de marché	Valeur au 31/12/2025
STB	17 250	5,8	4.09	70 553
	17 250			70 553

*** Actions détenues par « MAXULA BOURSE »**

	Nombre d'actions	Coût d'acquisition	Valeur de marché	Valeur au 31/12/2025
SOMOCER	119 210	2,025	0,44	52 452
	119 210			52 452

	Nombre d'actions	Coût d'acquisition	Valeur de marché	Valeur au 31/12/2025
SICAV	84	103,227	107,493	9 029
SICAV	3	102,901	107,493	322
SICAV	-5		107,493	-537
SICAV	3	102,965	107,493	322
SICAV	-9		107,493	-967
SICAV	5	105,14	107,493	537
SICAV	-2		107,493	-215
SICAV	6	522.505	107,493	645
	85			9 137

Les comptes « Actions SICAV FIDELITY », « STB FINANCE, Titres STB », « MAXULA BOURSE actions « SOMOCER », « MAXULA BOURSE actions SICAV », « billets de trésorerie SOPPEC INVEST », « billets de trésorerie AB CORPORATION », « intérêts courus billets de trésorerie SOPPEC INVEST » et « intérêts courus billets de trésorerie AB CORPORATION » sont présentés au niveau de la rubrique liquidités et équivalents de liquidités dans la mesure où ils correspondent à des placements à court terme très liquide facilement convertibles en un montant connu de liquidités et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Note IV.13 Provisions :

* Provision sur Titres de Placement INCOMA LYBIE

(600 000)

(600 000)

(600 000)

(600 000)

Note IV.14 Liquidités et équivalents de liquidités :

* Banques

1 194 298

293 440

1 805 967

386 024

* Caisse

305

14 661

* Blocage de Fonds (actif)

619 923

575 935

* Chèques en Caisse	0	144 921
* Chèques à L'encaissement	256 710	332 545
* Effets à L'Encaissement	23 920	182 000
* Effets à L'Escompte	0	169 882

* Total des actifs	167 024 215	177 961 221
	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>

Note IV.15 Capital social :	26 661 285	16 554 000
* Capital Social	26 661 285	16 554 000

Le capital social de notre société s'élève à 26 661 285 dinars divisé en 19 971 000 actions de valeur nominale 1.335 dinar entièrement libérées.

Note IV.16 Réserves :	41 881 800	35 511 709
* Réserve Légale	1 266 541	1 266 541
* Réserves facultatives	3 904 399	3 904 399
* Réserve spéciale de réévaluation	36 710 859	30 340 769

Note IV.17 Résultats reportés :	(50 916 914)	(35 545 485)
* Résultats Reportés	(50 916 914)	(35 545 485)

Note IV.18 Autres capitaux propres :	15 562 152	13 731 174
* Subventions d'Investissement	283 802	345 574
* Primes d'émission	15 278 350	13 385 600

Ces subventions sont rapportées proportionnellement à ces charges d'amortissements.
Les conditions relatives à ces subventions d'investissements sont respectées par la société.

Nature des subventions d'investissements	Date Acquisition	Taux	Valeur Brute	Amort. Antérieurs	VCN au 31/12/2024	Dotation aux amort.	Amort. cumulés	VCN au 31/12/2025
I.T. P	15/01/2013	6.67%	58 685	58 685	0	0	58 685	0
2ème Plan de mise à niveau	06/05/2013	6.67%	49 034	49 032	2	0	49 032	2
2ème Plan de mise à niveau	01/12/2019	10%	250 592	125 298	125 294	25 059	150 357	100 235
2ème Plan de mise à niveau	21/12/2020	10%	367 130	146 852	220 278	36 713	183 565	183 565
Total			725 441	379 867	345 574	61 772	441 639	283 802

* Les mouvements des capitaux propres pour l'exercice 2025 se résument dans le tableau suivant :

Désignation	Capital	Prime d'émission	Réserves légales	Résultats reportés	Réserves facultatives	Réserve spéciale de réévaluation	Subvention d'investissement	Subvention d'inv. inscrite au résultat	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2024	16 554 000	13 385 600	1 266 541	(35 545 485)	3 904 399	30 340 769	725 441	(379 867)	(11 876 483)	18 374 915
Affectation de résultat 2024				(11 876 483)					11 876 483	0
Modifications comptables affectant les résultats reportés				(3 494 946)					0	(3 494 946)
Augmentation de capital	10 107 285	1 892 750								12 000 035
Plus-value sur réévaluation légale										0
Plus-value sur réévaluation libre						6 370 090				6 370 090
Amortissements subventions								(61 772)		(61 772)
Résultat au 31/12/ 2025									(31 806 661)	(31 806 661)
Solde au 31/12/2025	26 661 285	15 278 350	1 266 541	(50 916 914)	3 904 399	36 710 859	725 441	(441 639)	(31 806 661)	1 381 662

Le restant sur les fonds propres disponibles au 31/12/2013 conformément au paragraphe 7 de l'article 19 de la loi de finances 2013-54 du 30/12/2013 totalisent 304 008 dinars et qui se détaillent comme suit :

Réserves légales	304 008
Total des fonds propres régis par le paragraphe 7 de l'article 19 de la loi de finance 2013-54	304 008

Le résultat par action de la société se présente comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net	(31 806 661)	(11 876 483)
Nombre moyen pondéré d'actions	19 971 000	12 400 000
Résultat par action	<1,593>	<0,958>

Note IV.19 Emprunts :

* Emprunt - BH

* Emprunt – STB consolidé

111 106 914

7 404 838

53 746 781

104 434 952

9 559 889

49 946 884

* Emprunt – BNA Consolidé	3 613 318	3 307 574
* Emprunt – ATB Consolidé	5 825 504	6 955 675
* Emprunt – UIB Consolidé	10 502 126	10 332 405
* Emprunt –BIAT Consolidé	548 067	536 688
* Emprunt - ATTIJARI Consolidé	8 255 000	0
* Emprunt - ATL Leasing	0	98 248
* Emprunt - ZITOUNA IJARA	-1	22 276
* Avance bloquée sur aug capital	0	5 500 000
* Articles constatés	6 893 037	2 989 092
* Crédits de Financement Stocks	510 000	510 000
* MCNE BH	713 599	713 600
* MCNE BTK	1 287 608	678 262
* Echéances à Moins d'un an / Dettes à long terme	11 807 037	13 284 359

Tableau détaillé des emprunts

Emprunts	Solde au 31-12-2024			Mouvements de la période		Solde au 31-12-2025		
	Total début de la période	Echéance à + 1 an	Echéance à - 1 an	Acquisitions/ Ajustements	Règlements échéances	Total fin de la période	Echéances à + 1 an	Echéances à - 1 an
ATB CMT Consolidé	6 955 675	6 955 675	0		1 130 171	5 825 504	5 825 504	0
Attijari 3 343 481 MDT (2021)	1 711 092	1 711 092	0		1 711 092	0	0	0
Attijari 2 323 MDT (2023)	2 323 000	2 323 000			2 323 000	0	0	
Attijari Consolidé	0	0	0	8 255 000		8 255 000	8 255 000	0
BH 2 500 MDT	1 216 948	1 216 948	0			1 216 948	1 216 948	0
BH 2 500 MDT	256 487	256 487	0			256 487	256 487	0
BH 2 500 MDT	132 676	132 676	0			132 676	132 676	0
BH 2 500 MDT	21 356	21 356	0			21 356	21 356	0
BH 2 500 MDT (2)	1 899 859	1 899 859	0			1 899 859	1 899 859	0
BH 2 500 MDT (2)	254 942	254 942	0			254 942	254 942	0
BH 2 500 MDT (2)	103 924	103 924	0			103 924	103 924	0
BH 2 500 MDT (2)	27 274	27 274	0			27 274	27 274	0
BH 2 500 MDT (3)	1 926 088	1 926 088	0			1 926 088	1 926 088	0
BH 2 500 MDT (3)	211 314	211 314	0			211 314	211 314	0
BH 2 500 MDT (3)	113 877	113 877	0			113 877	113 877	0
BH 2 500 MDT (3)	18 330	18 330	0			18 330	18 330	0
BH 3 800 000	3 626 641	3 626 641	0			3 626 641	3 626 641	0

BH 87 685	61 082	61 082	0			61 082	61 082	0
BH 7 000 000	7 000 000	7 000 000	0			7 000 000	7 000 000	0
BH 7 000 000	96 632	96 632	0			96 632	96 632	0
BNA CMT Consolidé	3 307 574	3 307 574	0	305 744		3 613 318	3 613 318	0
BTK 329 MDT	1 326	1 326	0			1 326	1 326	0
BTK 1 350 MDT	563 816	563 816			563 182	634	634	0
STB CMT Consolidé	49 946 884	49 946 884	0	3 799 897		53 746 781	53 746 781	0
UIB CMT Consolidé	10 332 405	10 332 405	0	169 721		10 502 126	10 502 126	0
BIAT CMT Consolidé	536 688	536 688		11 379		548 067	548 067	
Total emprunts bancaires	92 645 890	92 645 890	0	12 541 741	5 727 445	99 460 187	99 460 187	0
Articles constatés	3 908 813	3 908 813	0	5 105 158		9 013 971	9 013 971	0
Leasing	478 386	478 386	0		356 837	121 549	121 549	0
Total	97 033 089	97 033 089	0	17 646 899	6 084 282	108 595 707	108 595 707	0

Tableau détaillé des emprunts leasing

Année	Contrat N°	Catégorie	Valeur Brute	Echéance à -d'1 an	Echéance entre 1 et 5 ans	Total des paiements restants au 31/12/2024	Charges d'intérêts à payer	V. actualisée des paiements restants
2021	681 423	Matériel de transport	99 127	0	933	933	0	933
2021	729 964	Matériel et outillage	140 238	0	7 854	7 854	98	7 951
2021	736 414	Matériel et outillage	235 000	0	32 916	32 916	1 030	33 946
2021	2 107 500 052	Matériel de transport	48 591	0	2 154	2 154	35	2 189
2021	2 108 300 063	Matériel de transport	66 778	0	2 960	2 960	48	3 008
2021	2 132 100 011	Matériel de transport	50 454	0	10 710	10 710	649	11 358
2021	2 120 400 006	Matériel de transport	49 591	0	6 453	6 453	247	6 699
2022	873 180	Matériel de transport	200 000	0	57 571	57 571	3 863	61 433
TOTAL				0	121 549	121 549	5 969	127 518

Note IV.20: Fournisseurs et comptes rattachés :

	39 449 925	41 488 740
* Fournisseurs	30 885 412	32 563 338
* Fournisseurs Effets à Payer	3 369 600	2 929 281
* Fournisseurs Effets Impayés	5 194 912	5 996 121

Note IV.21 : Autres passifs courants :

7 746 195	5 372 748
------------------	------------------

* Personnel, Rémunérations Dues	2 176 383	1 985 882
* Etat et Collectivités Publiques (Passif)	6 690	0
* Actionnaires dividende à payer	82 014	82 014
* Charges à Payer	3 893 813	1 716 664
* Crédoeurs divers	1 587 295	1 588 189
Note IV.22 : Autres Passifs Financiers :	5 445 756	4 016 279
* Crédits de Financement Export	765 000	765 000
* Intérêts Courus	3 883 332	3 079 341
* Billet de trésorerie SOMOCER	250 000	0
* Billet de trésorerie SOTEMAIL	250 000	0
* Blocage de Fonds (passif)	297 423	171 938
Note IV.23 : Concours bancaires :	1 444 764	3 824 586
* Découverts Bancaires	1 444 764	3 824 586
* Total des capitaux propres et passifs	167 024 215	177 961 221
Note V.1 : Revenus :	28 367 638	32 704 577
* Chiffre d'Affaires Local	16 218 531	19 158 190
* Chiffre d'Affaires à L'Exportation	12 149 107	13 546 387
Note V.2 : Autres produits d'exploitation :	290 980	325 635
* Produits des Autres Activités	229 207	157 583
* Subvention d'exploitation	0	54 162
* Quotes-parts des Subvention d'investissement	61 772	61 772
Note V.3 : Variation des stocks des produits finis et des encours	2 587 185	4 602 183
* Variation des Stocks des produits finis et des encours	2 587 185	4 602 183
Note V.4 : Achats d'approvisionnements et MP consommés :	16 358 696	15 906 008
* Achats de Matières Premières	7 084 252	6 640 959
* Achats de Matières Premières Baignoire	0	142
* Achats Autres Fournitures Consommables	4 012 308	3 436 730
* Variations des Stocks de Matières et Fournitures	(46 362)	170 505
* Achats de Marchandises	1 271 824	1 539 743
* Achat non Stocké	4 090 843	4 196 312
* Charges Immobilisées MP	(54 170)	(78 383)
Note V.5 : Charges de personnel	11 970 744	11 149 520
* Salaires et Autres Charges	10 114 325	9 544 694
* Charges Sociales Légales	2 008 599	1 744 483
* Charges Immobilisées MOD	(152 180)	(139 657)
Note V.6 : Dotations aux amortissements et aux provisions	13 800 090	6 244 942
* Dotations aux Amortissements	6 151 912	6 228 936

* Dotations aux Provisions	8 935 765	16 006
* Reprise sur provisions	(1 287 586)	0

Note V.7 : Autres charges d'exploitation :	3 157 297	3 320 938
---	------------------	------------------

* Locations	264 534	354 155
* Entretien & Réparations	542 600	444 938
* Assurances	476 625	590 737
* Etudes, Recherches et Divers Services	274 537	411 748
* Publicités	57 406	45 087
* Dons	65 220	89 400
* Transports et Déplacements	169 065	98 877
* Réceptions	49 296	31 551
* Frais de Communication	29 640	106 872
* Commissions Bancaires	282 712	380 386
* Jetons de Présence	0	115 500
* Impôts et Taxes	475 787	225 307
* Charges Immobilisées	(22 728)	(55 227)
* Achats non Stockés	492 603	481 608

Note V.8 Charges financières nettes :	12 636 682	4 433 698
--	-------------------	------------------

* Intérêts des Emprunts	5 529 916	1 307 131
* Intérêts d'Escomptes Bancaires	329 243	344 419
* Pertes Liées à des Participations	63	51 430
* Intérêts sur Financement Devises	168 681	186 688
* Intérêts Financement Export	19 201	22 678
* Intérêts Financement Stock	15 361	18 246
* Intérêts MCNE	10 818	297 866
* Echelles d'Intérêts	1 099 885	1 604 409
* Intérêts Billet de Trésorerie	(135 266)	58 685
* Intérêts Découvert Mobilisé STB	0	362
* Intérêts Découvert Mobilisé ATB	5 800	3 890
* Intérêts Découvert Mobilisé Attijari	0	2 528
* Pertes de Change	1 024 734	(1 888 278)
* Intérêts de Retard Impayés	5 381 588	505 066
* Gain de Change	(813 341)	1 918 577

Note V.9 Produits des placements :	215 820	264 407
---	----------------	----------------

* Produits des billets de trésorerie	192 356	262 844
* Autres Produits	23 464	2 369

Note V.10 Autres gains ordinaires :	15	615 180
--	-----------	----------------

* Autres Gains	15	694 320
----------------	----	---------

Note V.11 Autres pertes ordinaires :	79 768	24 891
---	---------------	---------------

* Autres Pertes Ordinaires	79 768	24 891
----------------------------	--------	--------

Note V.12 Impôts sur les bénéfices :	90 651	104 103
* Impôts sur les bénéfices	90 651	104 103
Note VI.1 Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisation Corp et Incorp. :	(1 174 689)	(4 781 107)
* Constructions	(447 066)	0
* Agencements & Aménagements	(141 607)	(91 759)
* Installations Techniques	(125 018)	(6 697)
* Matériel Industriel	(296 148)	(246 968)
* Outillages Industriels	(107 693)	(23 140)
* Matériel de Bureau	(1 249)	(14 836)
* Matériel de Transport	0	(3 100)
* Matériel Informatique	(12 460)	(2 787)
* Autres Immobilisations	(385)	(4 199 116)
* Equipements -Climatisation-	(1 782)	0
* Constructions en Cours	0	(2 162)
* Installation Technique Matériel & Outillage en Cours	(41 282)	(190 542)
Note VI.2 Encaissements provenant de la cession d'Immobilisations corporelles :	0	0
* Cession du Magasin ICEBERG	0	0
Note VI.3 Décaissements affectés à l'acquisition d'Immobilisations Financières :	(389 445)	(1 513)
* Fonds de Garantie STB	(43 118)	0
* Fonds de Garantie UNIFACTOR	(346 327)	0
* Fonds de Garantie BH		(1 513)
Note VI.4 Encaissements provenant de la cession d'Immobilisations financières :	265 661	83 223
* Dépôts et Cautionnements	0	0
* Fonds de Garantie UNIFACTOR	222 543	0
* Fonds de Garantie BH	0	0
* Fonds de Garantie TUN FAC	41 118	83 223
Note VI.5 Encaissements lié à l'augmentation du capital :	6 500 036	1 500 000
Encaissement lié à l'augmentation du capital	6 500 036	1 500 000
Note VI.6 Encaissements provenant des Emprunts Bancaires :	8 255 000	4 219 709
* Emprunt ATB	0	1 141 549
* Emprunt STB	0	1 949 983
* Emprunt Atijari	8 255 000	0
* Emprunt UIB	0	0
* Emprunt BNA	0	846 489
* Emprunt BIAT	0	281 688

Note VI.7 Encaissements des billets de trésorerie :	500 000	0
* Encaissements des Billets de Trésorerie	500 000	0
Note VI.8 Encaissements provenant des Emprunts Leasing :	115 213	200 000
* Emprunt ATL Leasing	115 213	200 000
Note VI.9 Remboursements des emprunts bancaires :	(5 031 314)	(1 040 614)
* Emprunt - BIAT	0	(496 915)
* Emprunt - BH	0	(755 894)
* Emprunt – BTK	(582 150)	(1 143 258)
* Emprunt BNA	0	(1 018 553)
* Emprunt UIB	0	(1 293 287)
* Emprunt Attijari	(4 449 163)	0
* Intérêts Caurus	0	3 667 292
Note VI.10 Remboursements des emprunts Leasing :	(472 051)	(354 557)
* Emprunt - ATTIJARI Leasing	0	(26 396)
* Emprunt - ATL Leasing	(352 337)	(198 583)
* Emprunt - ZITOUNA Ijara	(119 714)	(129 578)
Note VI.11 Acquisitions des titres de placement :	(1 000 523)	(847 260)
* MAC Actions FIDELITY	(523)	(60)
* Billet de trésorerie	(1 000 000)	(847 200)
Note VI.12 Cessions des titres de placement :	1 500 217	51 815
* Titres MAC Actions FIDELITY	217	0
* MAXULA Actions SICAV	0	38 533
* Cession Titres STB	0	13 283
* Billet de trésorerie	(1 500 000)	0
Note VI.13 Blocages de Fonds et Financements :	(29 395 988)	(44 618 558)
* Blocage de Fonds	(2 043 938)	(23 326)
* Crédits de Gestion	(27 352 050)	(44 595 232)
Note VI.14 Débloquages de Fonds et Financements :	30 066 055	43 273 729
* Déblocage de Fonds	2 104 660	22 804
* Crédits de Gestion	27 961 395	43 250 924
Note VI.15 Trésorerie à la clôture de l'exercice :	(1 187 246)	(3 423 902)
* Banques	(1 187 551)	(3 438 562)
* Caisse	305	14 661

VII -Informations Sur Les Parties Liées :

VII.1 Ventes – Clients :

Les ventes TTC réalisées avec les sociétés du groupe au cours de l'exercice 2025 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
* Société SANIMEUBLE	601 194	534 131
* Société ABC	295 751	269 035
* SANIMED France	2 027 774	2 374 279
* SANIMED Italie	7 725 188	6 906 791
	10 649 907	10 084 236

VII.2 Achats - Fournisseurs :

Les achats TTC réalisés avec les sociétés du groupe au cours de l'exercice 2025 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
* Société SANIMEUBLE	214 959	268 078
* Société SOMOCER	0	106 794
* SANIMED Italie	330 096	91 220
	545 055	466 092

VII.3 Comptes courants et débiteurs créditeurs divers des parties liées :

La situation des comptes courants des sociétés ayant des liens directs ou par personne interposée avec la société SANIMED se résume au tableau ci-dessous :

Partie liée	Débiteurs & créditeurs divers	
	Débiteurs	Créditeurs
SOPPEC INVEST	169 707	
AB-CORPORATION	7 236 664	
SOMOSAN	914 341	
SOMOCER		150 010
ABC GROS	15 000	
AGRIMED		1 500 000
SANIMEUBLE	2 604 500	
SOTEMAIL		250 000
TOTAL	11 040 202	2 000 000

VIII - Engagements Hors Bilan

I. Engagements financiers

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises Liées	Associés	Observation
1- Engagements donnés						
a) Garanties personnelles						
-cautionnement	745 900	745 900				Caution en faveur de la STEG et de la SONEDE
-Aval						
-Autres garanties	181 425	181 425				Fond de garantie au profit de TUNIFACTOR et B.H
b) Garanties réelles						
- Hypothèques	2 050 000	2 050 000	0	0	0	BIAT: contrat de crédit à L.T :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions (R.I) 34053, 24168, et TF 165203
	5 800 000	5 800 000	0	0	0	UIB: contrat de crédit de gestion: hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions (R.I) 34053, 24168, T.F 165203
	2 500 000	2 500 000	0	0	0	BH: contrat De crédit à Lt :hypothèque en rang utile sur lesTerrains objet des Réquisitions (R.I) 34053, 24168, T.F 165203, 26255, sur le TF 165217et les T.F 134305 et 135029.
	7 757 000	7 757 000	0	0	0	BH: contrat de crédit de gestion:hypothèque en rang utile sur lesTerrains objet des Réquisitions (R.I) 34053, 24168, T.F 165203, 26255, sur le TF 165217et les T.F 134304,134305 et 135029.
	10 580 000	10 580 000	0	0	0	STB: contrat de crédit de gestion :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions : 34053, 24168,32729, T.F 165203 de 1 er rang (6000 000 tnd), T.F 165217 et sur le RI 26255 et TF 134304,134305 et 135029
	5 400 000	5 400 000	0	0	0	BTK: contrat de crédits à L.T :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions (T.F) 34053, 24168, T.F 165203.

3 000 000	3 000 000	0	0	0	BTK: contrat de crédit de gestion :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions : 34053, 24168, et 35793 et TF 165203.
1 075 000	1 075 000	0	0	0	BNA: contrat de crédit de gestion :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions (RI): 34053, 24168, 26255 et TF 134305 135029 et TF 165203
2 000 000	2 000 000	0	0	0	BNA: contrat de crédit à LT :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions (RI): 34053, 24168, 26255 et TF 134305 135029 et TF 165203
1 910 000	1 910 000	0	0	0	ATB: contrat de crédit de gestion :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des RI : 34053, 24168, et 26255 et TF 165203
3 000 000	3 000 000	0	0	0	ATB: contrat de crédit à L.T :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des titres réquisitions (RI): 34053, 24168, T.F 165203 , et de 1 er rang et en pari passu avec STB et BNA sur le RI : 26255 et sur TF 134304,TF 134305 et TF 135029
1 300 000	1 300 000	0	0	0	BT: contrat moyen terme :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des RI: 34053, 24168,26255 et T.F 165203 et T.F 134305
2 520 000	2 520 000	0	0	0	BT: contrat de crédit de gestion :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des RI : 34053, 24168, T.F 165203 et TF 134305
3 000 000	3 000 000	0	0	0	UIB Crédit à LT :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des RI : 34053, 24168, et TF 1652023
3 739 000	3 739 000	0	0	0	ATTIJARI BANK: contrat de crédit de gestion à :hypothèque en rang utile sur lesTerrains objet des Réquisitions (R.I) 34053, 24168, T.F

						165203, 26255, sur et les T.F 134304,134305 et 135029.
	3 500 000	3 500 000	0	0	0	ATTIJARI BANK: contrat de crédit à LT:hypothèque en rang utile sur lesTerrains objet des Réquisitions (R.I) 34053, 24168, T.F 165203, 26255, sur et les T.F 134304,134305 et 135029.
	2 500 000	2 500 000	0	0	0	BH: contrat de crédit à LT:hypothèque en rang utile sur lesTerrains objet des Réquisitions (R.I) 34053, 24168, T.F 165203, 26255, sur le TF 165217et les T.F 134304,134305 et 135029.
	5 000 000	5 000 000	0	0	0	UIB: contrat de crédit à Lt: hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions (R.I) 34053, 24168, T.F 165203
	7 000 000	7 000 000	0	0	0	BH: contrat de crédit à LT:hypothèque en rang utile sur lesTerrains objet des Réquisitions (R.I) 34053, 24168, T.F 165203, 26255, sur le TF 165217et les T.F 134304,134305 et 135029.
	3 800 000	3 800 000	0	0	0	BH: contrat de crédit à LT:hypothèque en rang utile sur lesTerrains objet des Réquisitions (R.I) 34053, 24168, T.F 165203, 26255, sur le TF 165217et les T.F 134304,134305 et 135029.
	2 500 000	2 500 000	0	0	0	BH: contrat de crédit à LT:hypothèque en rang utile sur lesTerrains objet des Réquisitions (R.I) 34053, 24168, T.F 165203, 26255, sur le TF 165217et les TF,134305 et 135029.
	35 000 000	35 000 000	0	0	0	STB: contrat de crédit à L.T: hypothèque en r réquisitions (R.I) 34053,24168,T.F 165203,26255, sur et les T.F 134304,134305,135029.
	700 000	700 000	0	0	0	BNA:contrat de crédit à LT :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions (RI): 34053, 24168, 26255 et TF 134304, 135029 et TF 165203
	300 000	300 000				BNA:contrat de crédit à LT :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions (RI):

						34053, 24168, 26255 et TF 134304, 135029 et TF 165203
- Nantissements	1 100 000	1 100 000	0	0	0	BIAT: contrat de crédit à L.T :nantissement en rang utile sur fonds de commerce
	5 800 000	5 800 000	0	0	0	UIB: contrat de crédits de gestion: nantissement en rang utile sur fonds de commerce
	26 057 000	26 057 000	0	0	0	BH: contrats de crédit à L.T et crédits de gestion:nantissement en rang utile sur fonds de commerce et matériels à acquérir
	8 400 000	8 400 000	0	0	0	BTK: contrats de crédits à L.T et crédits de gestion:nantissement en rang utile sur fonds de commerce et en 1 er rang sur four tunnel à hauteur de 2 700 000
	4 075 000	4 075 000	0	0	0	BNA: contrat de crédit à LT et crédits de gestion :nantissement en rang utile sur fonds de commerce ,en rang utile sur matériel à acqérir à hauteur de 1 075 000 et en pari passu sur matériels à acquérir avec ATB et STB à hauteur de 2 000 000
	4 910 000	4 910 000	0	0	0	ATB: contrat de crédit à LT et crédits de gestion :nantissement en rang utile sur fonds de commerce ,en rang utile sur matériel à acqérir à hauteur de 1 634 000 et en pari passu sur matériels à acquérir avec BNA et STB à hauteur de 3 000 000
	45 580 000	45 580 000	0	0	0	STB: crédit à moyen tèrme :Nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et materiel.
	8 000 000	8 000 000	0	0	0	UIB: crédit à moyen tèrme :Nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et en 1er rand au materiel à aquerir.
	3 820 000	3 820 000	0	0	0	BT: contrat de crédit à LT et crédits de gestion :nantissement en rang utile sur fonds de commerce ,en 1er rang sur matériel à acqérir à hauteur de 1 300 000
	7 239 000	7 239 000	0	0	0	ATTIJARI BANK:contrat de crédit à MT et crédits de gestion

						:nantissement en rang utile sur fonds de commerce et matériels.
	1 950 000	1 950 000				NAIB BANK: contrat de crédit de gestion hypothèque en 1 er rang sur RI:35793
c) effet escomptés et non échus	1 376 528	1 376 528	0	0	0	Les effets escomptés et non échus relatifs aux parties liées concernent les sociétés du groupe
Avance sur créance	1 625 231	1 625 231		0		
d) créances à l'exportation mobilisées	0					
e) Abandon de créances	0					
Total	236 791 084	236 791 084	0	0	0	
2- Engagements reçus						
a) Garanties personnelles						
-cautionnement	0					
-Aval	0					
-Autres garanties	0					
b) Garanties réelles						
- Hypothèques	0					
- nantissements	1 100 000			1 100 000		Nantissement de 550 000 actions détenues
c) effet escomptés et non échus	0					par la société AB corporation dans la capital de
d) créances à l'exportation mobilisées	0					
e) Abandon de créances	0					
Total	1 100 000			1 100 000		
3- Engagements réciproque						
* emprunt obtenu non encore encaissé	0					
* Crédit consenti non encore versé	0					
*opération de portage	0					
*crédit documentaire	0					
*commande d'immobilisation	0					
*commande de longue durée	0					
*contact avec le personnel	0					
Total	0					

II. Dettes garanties par des suretés

Postes concernés	Valeur comptable des biens donnés	Provision
------------------	-----------------------------------	-----------

	Montant garanti	en garantie	
* Emprunt obligatoire	0	0	0
* Emprunt d'investissement	83 289 000	119 537 164	0
* Emprunt courant de gestion	32 642 000		0
* autres (Compte Courant +billet de trésorerie)		0	0

VIII.4 Intérêts sur contrats Leasing non encore échus

Organisme Financier	Contrat n°	Montant	Intérêts non courus
ATL	729964	140 238	98
ATL	736414	235 000	1 030
ATL	873180	200 000	3 863
IJARA	2107500052	48 591	35
IJARA	2108300063	66 778	48
IJARA	2132100011	50 454	649
IJARA	2120400006	49 591	247
Total			5 969

VIII.5 Intérêts sur crédit bancaires non encore échus

Organisme Financier	Montant	Intérêts non courus
ATTIJ	8 225 000	3 734 384
BNA	200 000	6 598
ATB	3 000 000	543 152
B H	2 500 000	125 210
UIB	5 000 000	76 453
BH	2 500 000	274 984
BNA	700 000	25 144
STB	35 103 000	7 241 319
STB	977 547	195 924
BH	3 800 000	241 301
BH	7 000 000	1 776 088
BNA	300 000	20 095
ATB	305 893	66 905
STB	3 344 827	755 636
STB	127 447	31 807
STB	324 291	149 963
STB	319 914	147 801
STB	324 291	149 963
STB	3 567 209	1 652 671
STB	324 291	150 067
Total	117 773 196	17 365 465

IX. Tableau de Passage des charges par nature aux charges par destination :

La classification des produits et des charges de l'exercice 2024 se fait conformément à la méthode autorisée.

Au cas où l'entreprise utilise cette méthode, elle est encouragée à publier dans ses notes une répartition de ses charges par destination et ce conformément au paragraphe 52 de la Norme Comptable Générale.

Le tableau de passage des charges par nature aux charges par destination se résume comme suit :

Charges par nature	Montant	Charges par destination			
		Coût des ventes	Frais d'administration	Frais de distribution	Autres Charges
Coefficient		79%	17%	1%	3%
Achats Consommés	16 358 696	12 923 370	2 780 978	163 587	490 761
Autres Charges d'Exploitation	3 157 297	2 494 265	536 741	31 573	94 719
Frais de Personnel	11 970 744	9 456 888	2 035 027	119 707	359 122
Impôts et Taxes	90 651	71 614	15 411	907	2 720
Dotations Aux Amort. Et Provisions nettes des reprises	13 800 090	10 902 071	2 346 015	138 001	414 003
Charges Financières	12 636 682	9 982 979	2 148 236	126 367	379 100
TOTAL	58 014 161	45 831 187	9 862 407	580 142	1 740 425

X- Les Immobilisations acquises en Leasing :

Contrat IJARA 2120400006:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2026	6 453	247	6 699
Total	6 453	247	6 699

Contrat N°729964 FOURNITURE ET POSE DE TRANSFO (relance) :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2026	7 854	98	7 951
Total	7 854	98	7 951

Contrat N°736414 GROUPE ELECTROGENE (relance) :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2026	32 916	1 030	33 946
Total	92 916	1 030	33 946

Contrat N° 681423 PASSAT :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2026	933	0	0
Total	933	0	0

Contrat N° 2108300063 camion Dong Feng :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2026	2 960	48	3008
Total	2 960	48	3 008

Contrat N° 2107500052 chariot :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2026	2 154	35	2 189
Total	2 154	35	2 189

Contrat N° 2132100011 i 20 :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2026	10 710	649	11 358
Total	10 710	649	11 358

Contrat N° 0000873180 (relance) :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2026	57 571	3 863	61 433
Total	57 571	3 863	61 433

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 31/12/2025

<u>Désignations</u>	Valeur comptable brute					Amortissements				<u>Valeur comptable nette 31-12- 2025</u>
	<u>31/12/2024</u>	<u>Acquisition et réévaluation n 2025</u>	<u>Reclassement s 2025</u>	<u>Cession 2025</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>Dotation 2025</u>	<u>Reclassements/ Cessions 2025</u>	<u>31/12/2025</u>	
<u>Immobilisations incorporelles</u>	<u>290 673</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>290 673</u>	<u>289 986</u>	<u>5 737</u>	<u>0</u>	<u>290 673</u>	<u>0</u>
Logiciels	289 133	0	0	0	289 133	288 445	5 737	0	289 133	0
Marques et brevets	1 540	0	0	0	1 540	1 540	0	0	1 540	0
<u>Immobilisations corporelles</u>	<u>175 784 387</u>	<u>7 448 433</u>	<u>48 725</u>	<u>0</u>	<u>183 287 885</u>	<u>57 960 922</u>	<u>6 071 072</u>	<u>0</u>	<u>64 031 994</u>	<u>119 255 891</u>
Terrains	25 014 729	-829	0	0	25 013 900	0	0	0	0	25 013 900
Constructions	28 421 961	9 019 612	843 864	0	38 285 437	9 963 069	1 354 557	0	11 874 573	26 410 864
Constructions à statut juridique particulier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agencements et aménagements	6 075 269	-2 197 138	-209 332	0	3 668 799	2 257 663	384 691	0	2 573 740	1 095 059
Installations techniques	4 178 217	125 018	-391 948	0	3 911 287	2 339 483	66 875	0	2 036 713	1 874 574
Matériel industriel	57 746 813	253 423	-12 152	0	57 988 084	25 118 244	973 848	0	26 073 887	31 914 197
Matériels industriels à statut juridique particulier	730 279	0	0	0	730 279	290 775	13 681	0	304 456	425 823
Outillage industriels	22 705 932	238 810	-89 462	0	22 855 280	6 926 026	651 437	0	7 566 192	15 289 089
Matériel de bureaux	1 020 218	1 249	0	0	1 021 467	674 183	73 523	0	747 706	273 761
Matériel de transport	3 899 694	0	0	0	3 899 694	2 709 861	218 157	0	2 928 018	971 676
Matériel de transport à SJP	2 718 882	0	0	0	2 718 882	2 590 526	98 996	0	2 689 523	29 359
Matériel informatiques	596 039	12 460	0	0	608 499	586 247	8 667	0	594 914	13 585
Autres immobilisations	22 509 801	385	-42 857	0	22 467 330	4 357 743	2 220 370	0	6 538 289	15 929 041
Equipements de climatisation	166 553	1 782	-49 388	0	118 946	147 101	6 271	0	103 984	14 962
<u>Immobilisation en cours</u>	<u>239 992</u>	<u>90 007</u>	<u>-48 725</u>	<u>0</u>	<u>281 274</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>281 274</u>
<u>Charges à répartir</u>	<u>3 386 652</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>3 386 652</u>	<u>3 306 271</u>	<u>80 152</u>	<u>0</u>	<u>3 386 423</u>	<u>229</u>
Total	179 701 704	7 544 780	0	0	187 246 483	61 557 179	6 151 912	0	67 709 090	119 537 393

Schéma des soldes intermédiaires de gestion

(exprimé en dinars)

PRODUITS	31/12/2025	31/12/2024	CHARGES	31/12/2025	31/12/2024	SOLDE	31/12/2025	31/12/2024
Revenus et autres produits d'exploitation	28 367 638	32 704 577	Déstockage de production	2 587 185	4 602 183			
Production immobilisée	0	0						
Total	28 367 638	32 704 577				Production	25 780 453	28 102 394
Production	25 780 453	28 102 394	Achats consommés	16 358 696	15 906 008	Marge sur coût matière	9 421 757	12 196 387
Marge sur coût matière	9 421 757	12 196 387	Autres charges externes	2 681 510	3 095 631			
Autres produits d'exploitation	229 207	263 863						
Total	9 650 965	12 460 250	Total	2 681 510	3 095 631	Valeur Ajoutée Brute	6 969 455	9 364 619
Valeur Ajoutée Brute	8 257 041	9 364 619	Impôts et taxes	475 787	225 307			
			Charges de personnel	11 970 744	11 149 520			
Quotes-parts des subv d'investissement	61 772	61 772						
Total	7 031 227	9 426 391	Total	12 446 531	11 374 827	Excédent brut d'exploitation	(5 415 305)	(1 948 436)
Excédent brut d'exploitation	(5 415 305)	(1 948 436)	Insuffisance brute d'exploitation					
Autres produits ordinaires	15	615 180	Autres charges ordinaires	79 768	24 891			
Produits financiers	215 820	264 407	Charges financières	12 636 682	4 433 698			
Quotes-parts des subv d'investissement			Dotations aux amortissement et aux provisions	13 800 090	6 244 942			
			Impôt sur le résultat ordinaire	90 651	104 103			
Total	(5 199 470)	(1 068 849)	Total	26 607 191	10 807 634	Résultat net de l'exercice	(31 806 661)	(11 876 483)
Résultat des activités ordinaires	(31 806 661)	(11 876 483)						
Effet positif des modifications comptables			Effet négatif des modifications comptables					
Total	(31 806 661)	(11 876 483)	Total	(31 806 661)	(11 876 483)	Résultat net après modifications comptables	(31 806 661)	(11 876 483)

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société « SANIMED »

RAPPORT D'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

I- Rapport sur l'audit des états financiers

A. Opinion avec réserves :

- 01 En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 06 juillet 2023, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SANIMED » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Le bilan annexé au présent rapport totalise un montant de 167.024.215 dinars et fait ressortir un déficit comptable net de 31.806.661 dinars.
- 02 À notre avis, à l'exception de l'incidence des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers ci joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025 ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises ainsi que la réglementation fiscale.

B. Fondement de l'opinion avec réserves :

Sur la base de notre audit des états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2025, les réserves suivantes ont été soulevées :

- 03 Les pertes cumulées de la société, compte tenu du résultat de l'exercice 2025 totalisent au 31 décembre 2025 un montant de 82.723.575 dinars dépassant ainsi le tiers du capital social qui s'élève à 26.661.285 dinars.

Conformément à l'article 418 de la loi n°2016-36 du 29 Avril 2016 relative aux procédures collectives et de l'ISA 570 « continuité de l'exploitation », la société est considérée en difficulté économique et sa continuité de l'exploitation risquerait d'être compromise.

- 04 SANIMED détient une participation dans le capital de la société « SOMOSAN » de 575.000 dinars ainsi qu'une créance de 915.207 dinars.

Le tribunal de première instance de Gafsa réuni le 13 mars 2023 a prononcé son jugement dans les termes suivants :

« - L'approbation du plan de sauvetage de « SOMOSAN », en continuant elle-même son activité suivant le programme d'assainissement mis à jour par l'administrateur judiciaire.

- L'interdiction à la société la cession des équipements nécessaires à son activité durant la période du plan de sauvetage. »

Compte tenu des informations en notre possession « SOMOSAN » n'a pas encore repris son activité.

Par décision du Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 31 octobre 2025, il a décidé la désignation d'un collège de mandataires de justice composé de trois professionnels ainsi que la désignation d'un juge commissaire.

Par décision du Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 28 janvier 2026, deux mandataires de justice ont été nommés en remplacement des mandataires précédents, tout en maintenant la désignation de Madame la juge commissaire

- 05** Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon les règles.

C. Questions clés d'audit :

- 06** Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble arrêtés sur la base des éléments disponibles à cette date et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous n'avons pas relevé de question qui nécessite d'être communiquée dans notre rapport.

D. Observations :

- 07** La note II-1-1 aux états financiers fait mention que l'assemblée générale extraordinaire a décidé en date du 18 décembre 2024 deux augmentations de capital avec suppression des Droits Préférentiels de Souscription en faveur de la société « AGRIMED », en numéraires et par conversion de créance de montants respectifs de 5.474.794 avec une prime d'émission de 1.025.242 dinars et 4.632.491 dinars avec une prime d'émission de 867.508 dinars. Notons que le virement en numéraire de la société « AGRIMED » de 6.500.036 a été reçu en date du 30 décembre 2025 et l'augmentation de capital a été correctement constatée.
- 08** La note II.1.2 aux états financiers stipule que la société a procédé à la réévaluation de ses constructions, sur la base d'une réévaluation indépendante. La réévaluation a dégagé une réserve spéciale de réévaluation de 6.370.090 dinars.

- 09** La note II-1-3 aux états financiers fait mention que la société « SANIMED » a procédé à la révision des durées de vie de certaines immobilisations corporelles, en adoptant des durées de vie économiques et en tenant compte d'une capacité de production égale à 33.8% de la capacité nominale. Les durées de vie économiques, appliquées à partir du 1^{er} janvier 2023, sont basées sur des avis techniques fournis par des experts. La dotation aux amortissements au titre de l'exercice 2025 calculée en application des durées de vie économiques se trouve inférieure de 3.321.636 dinars par rapport à la dotation calculée selon les anciennes durées de vie.

Nous avons constaté que la sous-activité persiste en 2025 ; elle est d'ores et déjà considérée permanente avec un taux d'utilisation qui se stabilise à 33.8% ce qui justifie le maintien d'une observation par référence aux normes d'audit.

- 10** La note II-1-4 aux états financiers stipule que la société a obtenu courant l'exercice 2025 un échéancier de la banque ATTIJARI BANK pour la consolidation de ses engagements envers cet établissement pour un montant total de 8.255.000 dinars.

Notons que la concrétisation de la consolidation des engagements auprès des banques STB, ATB, UIB, BNA et BIAT n'est pas encore réalisée.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

E. Événement postérieur à la date de clôture :

- 11** Nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note II-2 aux états financiers dans laquelle la direction a fait mention que « Par décision du Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 28 janvier 2026, deux mandataires de justice ont été nommés en remplacement des mandataires précédents, tout en maintenant la désignation de Madame la juge commissaire »

F. Rapport de gestion :

- 12** La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion avec les données figurants dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

G. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :

- 13** Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises ainsi que du

contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

H. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

- 14** Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA et selon les normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

- 15** Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisant preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreur, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette

incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés d'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassant les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

A. Efficacité du système de contrôle interne :

- 16** En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Nous attirons votre attention sur certaines faiblesses relevées dans le dispositif de contrôle interne, notamment l'absence de formalisation des procédures, une séparation des fonctions inadéquate, une évaluation des risques industriels et financiers insuffisante, ce qui a nécessité l'élargissement de l'étendu de nos diligences au niveau des contrôles de comptes.

B. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

- 17 En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

C. Autres obligations légales

- 18 En application de l'article 420 de la loi n°2016-36 du 29 Avril 2016 relative aux procédures collectives, nous avons demandé, en date du 27 Avril 2026 au management de la société des éclaircissements au sujet des faits relevés qui risqueraient de menacer l'activité de la société. Il s'agit notamment des faits suivants :

- Les pertes comptables cumulées de la société ont dépassé le tiers du capital social (26.661.285 dinars) ;
- Les liquidités et équivalents de liquidités s'établissent qu'à 1.194.298 dinars face à des engagements courants de 54.086.639 dinars, révélant un déficit de trésorerie très élevé ;
- L'importance des dettes fournisseurs et comptes rattachés atteignant au 31 décembre 2025 à 39.449.925 dinars ;
- La régression du chiffre d'affaires de l'année 2025 par rapport à l'année 2024 de 4.336.939 dinars soit à l'ordre de 13% ;
- L'importance des charges d'exploitation et des charges financières qui dépassent la marge de la société ;

- 19 Une réponse du management nous a été communiquée récapitulant les causes des difficultés et des mesures entreprises et celles en cours de mise en œuvre afin de remédier à la situation.

Fait à Sfax le 05 Octobre 2026

**CRG Audit
Chiraz DRIRA**

**KBH Audit & Conseil
Habib Kallel**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société « SANIMED »

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées

- La vente à la société « SANIMEUBLE » de produits finis pour un montant de 601.194 dinars TTC. Le compte client « SANIMEUBLE » présente au 31 décembre 2025 un solde débiteur de 1.992.781 dinars.
- La vente à la société « ABC » de produits finis pour un montant de 295.751 dinars TTC. Le compte client « ABC » présente au 31 décembre 2025 un solde débiteur de 23.756 dinars.
- La vente à la société « SANIMED FRANCE » de produits finis pour un montant de 2.027.774 dinars TTC. Le compte client « SANIMED FRANCE » présente au 31 décembre 2025 un solde débiteur de 884.708 dinars.
- La vente à la société « SANIMED ITALIE » de produits finis pour un montant de 7.725.188 dinars TTC. Le compte client « SANIMED ITALIE » présente au 31 décembre 2025 un solde débiteur de 4.156.314 dinars.
- L'achat auprès de la société « SANIMED ITALIE » de marchandises pour un montant de 330.096 dinars TTC. Les comptes fournisseurs « SANIMED ITALIE » présentent au 31 décembre 2025 un solde créditeur de 419.167 dinars.
- L'achat auprès de la société « SANIMEUBLE » de marchandises pour un montant de 214.955 dinars TTC. Les comptes fournisseurs « SANIMEUBLE » présentent au 31 décembre 2025 un solde créditeur de 45.395 dinars.
- La société « SANIMED » a procédé à l'émission :

- d'un billet de trésorerie souscrit par la société « SOMOCER » d'un montant de 250.000 dinars commençant le 08 Décembre 2025 et échéant le 03 Décembre 2026 sans intérêts.
- d'un billet de trésorerie souscrit par la société « AGRIMED » d'un montant de 500.000 dinars commençant le 08 Décembre 2025 et échéant le 07 Décembre 2026 sans intérêts.
- d'un billet de trésorerie souscrit par la société « SOTEMAIL » d'un montant de 250.000 dinars, commençant le 08 Décembre 2025 et échéant le 03 Décembre 2026 sans intérêts.
- La société « SANIMED » a constaté aux comptes immobilisations un montant total de 546.200 dinars relatif au remboursement frais de constructions usine au profit de la société « SANIMEUBLE ».
- La société « SANIMED » a pris en charge le règlement d'assurance LLYOD 2023, 2024 et 2025 au profit de la société « SANIMEUBLE » d'un montant total de 61.449 dinars.

Ces conventions ont été autorisées antérieurement et ont été reconduites par votre conseil d'administration du 25 Mai 2026.

Ces conventions sont soumises à votre assemblée générale ordinaire pour approbation.

B. Opérations autorisées antérieurement et poursuivant leurs effets au titre du présent exercice

- L'émission par la société « SANIMEUBLE » d'un billet de trésorerie d'un montant de 2.600.000 dinars souscrit par la société « SANIMED » commençant le 02 Mars 2024 et échéant le 13 février 2029 avec un taux de 8% par an. Ce billet est détaillé comme suit :
 - 1.800.000 dinars objet de l'ancien billet.
 - Effets impayés au 31 décembre 2023 d'un montant de 508.673,288 dinars
 - Avance sur règlement solde client au 31 décembre 2023 d'un montant de 291.326,712

Les produits financiers constatés jusqu'au 13 juillet 2025 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 131.070 dinars.

- Le compte fournisseur « SANIMED FRANCE » présente au 31 décembre 2025 un solde créditeur et ancien de 453.077 dinars.
- Les comptes fournisseurs « SOMOCER » présentent au 31 décembre 2025 un solde créditeur et ancien de 870.192 dinars.
- Le compte client « SOMOCER » présente au 31 décembre 2025 un solde débiteur et ancien de 9.303 dinars.
- Le compte client « SOPPEC INVEST » présentent au 31 décembre 2025 un solde antérieur créditeur de 3.186 dinars.
- Le compte client « SOMOSAN » présentent au 31 décembre 2025 un solde débiteur et ancien de 866 dinars.
- Les comptes fournisseurs « SMC » présentent au 31 décembre 2025 un solde créditeur de 225.603 dinars.

- Le compte fournisseur « AQUABAINS » présentent au 31 décembre 2025 un solde débiteur et ancien de 433 dinars.
- Les comptes fournisseurs « SANITEC » présentent au 31 décembre 2025 un solde débiteur et ancien de 14.775 dinars.
- Le compte fournisseur « ATD SICAR » présente au 31 décembre 2025 un solde créditeur et ancien de 13.319 dinars.
- Les comptes fournisseurs « SOMOSAN » présentent au 31 décembre 2025 un solde créditeur et ancien de 6.700 dinars.
- Le compte débiteur divers « SOMOCER » présente au 31 décembre 2025 un solde débiteur et ancien de 99.990 dinars.
- Le compte débiteur divers « ABC GROS » présente au 31 décembre 2025 un solde débiteur et ancien de 15.000 dinars.
- La conclusion, en 1^{er} Février 2023, d'un contrat de location par la société « SANIMED » d'un local sis à la route de l'Afrane km 11 Sfax à la société « SANIMEUBLE » pour une période de deux années renouvelables, et ce moyennant un loyer mensuel s'élevant à 14.001 pour le deuxième semestre.

Le montant total facturé au cours de l'exercice 2025 s'élève à 172.913 dinars TTC.

- Les comptes débiteurs divers « AB CORPORATION » présentent au 31 décembre 2025 un solde débiteur de 7.236.664 dinars.
- L'émission par la société « SOMOSAN » en date du 22 décembre 2016 d'un billet de trésorerie d'un montant de 500.000 dinars souscrit par la société « SANIMED ».

Les intérêts constatés en 2025 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 40.000 dinars.

Le compte débiteur divers « SOMOSAN » présente au 31 décembre 2025 un solde débiteur de 915.206 dinars.

- L'émission par la société « SOPPEC INVEST » en date du 1^{er} juillet 2013 d'un billet de trésorerie d'un montant de 90.000 dinars souscrit par la société « SANIMED ».

Ce billet de trésorerie n'a pas été renouvelé au cours de l'exercice 2025. Les intérêts constatés en 2025 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 7.200 dinars.

Le compte débiteur divers « SOPPEC INVEST » présente au 31 décembre 2025 un solde débiteur de 169.706 dinars.

- La signature en date du 2 janvier 2014 d'une convention d'assistance stratégique, contrôle de gestion, juridique, comptable, fiscale et audit interne avec la société « AB CORPORATION » pour des honoraires mensuels de 20.000 dinars hors taxes, avec une augmentation annuelle de 5%.

Cette convention annule et remplace celle signée en date du 1^{er} juillet 2010. Aucun montant n'a été facturé au cours de l'exercice 2025.

Ces conventions ont été autorisées antérieurement et ont été reconduites par votre conseil d'administration du 25 Mai 2026.

Ces conventions sont soumises à votre assemblée générale ordinaire pour approbation.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1 Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération mensuelle nette du Directeur Général Mr Abderrahmen KHOCHTALI a été fixée à 10.000 dinars avec date d'effet le 1^{er} Avril 2023, outre la prise en charges par la société des frais de carburant et des frais de communications téléphoniques.
La rémunération brute en 2025 s'élève à un montant de 204.795 dinars.
En outre, le directeur général bénéficie d'une voiture de fonction
Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 22 Mars 2023.
- La rémunération nette du Directeur Général Adjoint Mr Mohamed Ouahada a été fixée à 8.000 dinars sur 13 mensualités, outre la prise en charges par la société des frais de carburant dans la limite de 800 dinars par mois, des frais de communications téléphoniques et d'un logement à la ville de Sfax à raison de 805 dinars par mois.
En outre, le directeur général adjoint bénéficie d'une voiture de fonction.
Aucune rémunération ne lui a été servie en 2025.
Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 05 juin 2023

C-2 Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, se présentent comme suit :

	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs	
	Charges de l'exercice en DT	Passif au 31/12/2025 en DT	Charges de l'exercice en DT	Passif au 31/12/2025 en DT	Charges de l'exercice en DT	Passif au 31/12/2025 en DT
Salaire Annuel	204 795	20 000	0	0	0	0
Avantages accordés (y compris la prise en charge des voyages et déplacements)	12 233	0	14 621	0	0	0
Jetons de présence					0	0
Total	217 128	20 000	14 621	0	0	0

Ces conventions sont soumises à votre assemblée générale ordinaire pour approbation au titre de l'exercice 2025.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nous n'avons reçu aucun avis de la part de votre conseil d'administration concernant d'autres opérations régies par les dispositions desdits articles et nos travaux n'ont révélé l'existence de telles opérations.

Fait à Sfax le 05 Octobre 2026

CRG Audit
Chiraz DRIRA

KBH Audit & Conseil
Habib KALLEL